



ASSOCIATION D'ACTION SOCIALE, CULTURELLE, SPORTIVE ET DE LOISIRS
E DE L'AGRICULTURE, de L'AGROALIMENTAIRE et de la FORÊT

L.E.G.TA de Limoges Les Vaseix - 87430 VERNEUIL/VIENNE

Tél 05.55.48.44.00 Fax 05.55.00.11.40

Site internet : www.asma-hautevienne.com

Adresse mail : asma.hautevienne@gmail.com

Le 30 août 2022

URGENT : Réponse pour mercredi 7 (ou 14) septembre

Festival LES FRANCOPHONIES Du 21 septembre au 01 octobre 2022



Du nouveau aux Francos !!

C'est l'Archipel !! un nouveau lieu !

Avec des ilots en extérieur place de la République : des chapiteaux, une tente berbère et en intérieur, l'Opéra : salle de spectacle, le foyer...

Et bien sûr, les salles de spectacles à Limoges et autour...

Pour un festival riche, dense, joyeux... !

Théâtre, danse, musique,

Concerts, expositions, contes, lectures, rencontres, débats,

Des spectacles payants et d'autres gratuits...

Pour les spectacles payants, comme les années précédentes, l'ASMA 87 vous propose de participer, **sous réserve de places disponibles**, à l'un ou plusieurs des spectacles de votre choix des Francophonies pour un tarif attractif : **4 places /agent ASMA à 5 €, 2 places gratuites par enfant d'agent ASMA de moins de 21 ans (à charge), les autres spectacles au tarif comité d'entreprise à 12€ (pour info, tarif plein à 18€).**

Consultez le programme des Zébrures d'automne (en PJ). Vous pouvez également vous renseigner sur le site internet du Festival : www.lesfrancophonies.fr

En pratique, récapitulatif...

COÛT (pour les agents ASMA, leur conjoint et leurs enfants à charge) :

4 places par agent à 5 €

2 places gratuites par enfant de moins de 21 ans

Les spectacles suivants : 12 € au lieu de 18 €.

MODALITES D'INSCRIPTION : Vous voudrez bien retourner le bon de réservation, un seul par famille, à votre correspondant ASMA **pour le mercredi 7 septembre (autre date possible, le mercredi 14 septembre mais avec plus de risques de ne pas avoir toutes les places souhaitées)** accompagné de votre chèque de paiement établi à l'ordre de : ASMA 87.

Les inscriptions ne seront enregistrées que si le chèque est joint.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement.

BILLETS : Ils vous seront remis par votre correspondant(e). Pour tout renseignement, adressez vous à lui/elle.